

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU - SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Le mardi 28 janvier 2020, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 22 janvier 2020 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

**Présents :** Raymond CACAN, Pierre JAUBERTIE, Jean-Patrick CHARPENTIER, Michaël VIGIER, adjoints, Michel COURDEAU, Raymonde GUILLEMOT, Geneviève CHAMPAGNE, Brigitte BAZINGETTE, Pierre HENNINOT, Isabelle LABRUE, René DUPUY, Elisabeth BOCQUET, Cendrine LAGRANGE, Gérard SAINTAGNE.

**Excusés :** Véronique DUFRAIX a donné procuration à Raymond CACAN, Annick CIRARD a donné procuration à Brigitte BAZINGETTE, Marc VICTORION a donné procuration à Michaël VIGIER, Magalie REIMHERR a donné procuration à Pierre HENNINOT, Bernard DELPRAT a donné procuration à Elisabeth BOCQUET.

### **Absent :**

La séance est ouverte à 18 h 30. Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## **I Comptabilité**

### **a) autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37,

Etant donné que la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Etant donné que jusqu'à l'adoption du budget 2020, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019,

Conformément aux textes applicables, il a été proposé de faire application à hauteur **316 325.57€** (25% x 1 265 302.11€),

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2019</b>	<b>25 %</b>
<b>20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>20 210.06€</b>	<b>5 052.51€</b>
<b>21 : immobilisations corporelles</b>	<b>150 124.51€</b>	<b>37 531.18€</b>
<b>23 : immobilisations en cours</b>	<b>1 094 967.54€</b>	<b>273 741.88€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 265 302.11€</b>	<b>316 325.57€</b>

## DETAIL DES DEPENSES CONCERNEES

ETAT DES DEPENSES A MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET			
Imputation	Travaux	Entreprise	Montant TTC
20422	Subventions d'investissement pour privés / Batiments	AMELIA 02	3 783,38 €
2183	Achat et installation de 3 unités centrales - Mairie	IRCF	3 624,00 €
2152	Adressage complément signalitique	SIGNATURE	669,96 €
2313	Pose d'une main courante en Alu - Mairie	CAIDSO	2 019,84 €
2313	Ventilations sur menuiseries - Gendarmerie	MD ALUMINIUM	744,04 €
2313	Changement Groupe chauffage réversible - Restaurant scolaire	LEVEQUE	6 398,74 €
2313	Isolation phonique - Périscolaire 2	VALIANI	1 790,40 €
2315	Gestion eaux pluviales Boucherie Pradelle	MURET	2 686,56 €
<b>TOTAL</b>			<b>21 716,92 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTTE** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en annexant un état à chaque dépense concernée.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour toutes formalités à suivre dans cette affaire.

## II Salle socio-culturelle

### a) Création d'un budget annexe

Afin d'affecter précisément les dépenses et les recettes liées à la salle socio-culturelle et avoir ainsi une vision comptable précise du fonctionnement de cette salle, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un budget annexe « salle socio-culturelle ». Il conviendra ensuite de demander l'autorisation à la Préfecture qui prendra attache avec la DDFIP pour avis.

Le Conseil municipal se montre favorable à cette démarche.

### b) Vidéo-protection - Demande de subvention

Afin de dissuader d'éventuels individus mal intentionnés de pénétrer dans la salle socio-culturelle, il est envisagé de faire installer un matériel de vidéo-protection composé de 5 caméras disposées autour du bâtiment.

Il convient dans un premier temps de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux d'une part et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation d'autre part.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier technique chiffré a été réalisé. Le montant estimatif de l'installation s'élève à 5 080 € 91 H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des organismes susnommés.

### **c) Eclairage public du parking**

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public du parking élaboré par le SDE 24 pour un montant de 25 952 € 65 T.T.C. Sept points lumineux sont ainsi prévus afin d'éclairer le parking.

Le reste à charge prévisionnel, après participation du SDE 24, s'élève à 15 139 € 05.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au SDE 24 pour programmer les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### **d) Point sur les travaux**

Michaël VIGIER indique que les gaines ont été passées et que le bardage est sur le point d'être terminé. La charpente -couverture sera prochainement posée, sous réserves de conditions climatiques favorables.

## **III Réhabilitation d'un logement communal**

### **a) Etude de faisabilité**

Dans le cadre de la rénovation d'un logement communal situé au-dessus de la maison du tourisme, l'ATD 24 a été sollicitée afin de réaliser une étude de faisabilité destinée à prévoir les travaux envisagés et leur chiffrage.

Il s'agit de la rénovation intégrale de ce logement très vétuste. Le coût estimatif de ce projet est estimé à 53 700 € H.T. (hors maîtrise d'œuvre).

### **b) Demande de subventions**

Afin de financer ce projet, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'ETAT (DETR) ainsi que du Département et de la Région.

Il est précisé que ce projet fera l'objet d'une convention PALULOS.

## **IV Personnel**

### **a) Création d'un poste d'adjoint technique**

Monsieur le Maire indique qu'un agent, actuellement en contrat PEC depuis 5 ans, termine son contrat aidé fin avril. Etant reconnu travailleur handicapé, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique en C.D.D. (au titre de l'article 38) pour une durée de 1 an, à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 01 mai 2020. Ce type de contrat, comparable à une stagiairisation, permet d'obtenir une aide de 2 000 € du F.I.P.H.F.P. lors du C.D.D. puis 4 000 € en cas de titularisation.

Le Conseil municipal se montre favorable à la création de ce poste.

## **V Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de faire réaliser des contrôles périodiques destinés à évaluer les capacités des Points d'Eau Incendie de la commune. Il indique ainsi avoir sollicité le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne afin que ce dernier établisse un projet de convention destinée à réaliser cette expertise.

Il rajoute que le SDIS propose également de participer à l'élaboration d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie destinée à faire une évaluation des besoins en eau en fonction du risque et des secteurs, accompagnée de solutions opérationnelles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention,
- Décide de confier au SDIS 24 le contrôle périodique des P.E.I.
- Décide de confier au SDIS 24 l'élaboration du schéma communal de défense incendie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

## VI Questions diverses

### a) A.S.P.P.I.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a validé lors du précédent conseil le principe de signer un contrat de prêt à usage entre l'association ASPPI et la commune concernant la mise à disposition gratuite de l'ancienne maison des associations. Il ajoute que le contrat initial a été modifié afin de protéger la commune et d'éviter un quelconque recours de l'association contre la commune.

### b) Dispositif « vacances sportives »

Lecture du courrier du Département est donnée. Il s'agit d'un dispositif d'animation sportive, financé par le Département, qui permettra aux collectivités partenaires de bénéficier chaque année de 2 jours de stages pour les enfants (de 8 à 11 ans) et d'une journée pour les adolescents.

Ce dispositif devrait voir le jour en avril prochain.

### c) Bornes enterrées

René DUPUY souhaite que soit étudiée l'installation de bornes enterrées dans le secteur de la Grasserie à Salon. Habitant Salon sur une voie limitrophe avec Vergt et à proximité de Saint Michel de Villadeix et de Veyrines, il trouverait judicieux de prévoir des bornes dans ce secteur.

Monsieur le Maire répond qu'il semble préférable d'attendre pour voir le flux des utilisateurs. Il précise qu'il faudrait prévoir, dans l'hypothèse où des bornes seraient installées dans ce secteur, un financement reparté entre toutes les communes concernées.

### d) Prochain conseil municipal

Monsieur le Maire indique qu'il présidera son dernier conseil municipal fin février. A cette occasion sera voté le compte administratif de la commune ce qui permettra ainsi de s'assurer de la bonne gestion financière de la commune tout au long du mandat.

L'ordre du jour est levé à 19 h 15.

## SIGNATURE DES ELUS

Raymond CACAN, Maire	
Pierre JAUBERTIE, 1 <sup>er</sup> adjoint	
Véronique DUFRAIX, 2 <sup>ème</sup> adjointe	

Jean-Patrick CHARPENTIER, 3 <sup>ème</sup> adjoint	
Annick CIRARD, 4 <sup>ème</sup> adjointe	
Michaël VIGIER, 5 <sup>ème</sup> adjoint	
Michel COURDEAU, conseiller municipal	
Raymonde GUILLEMOT, conseillère municipale	
Geneviève CHAMPAGNE, conseillère municipale	
Brigitte BAZINGETTE, conseillère municipale	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Marc VICTORION, conseiller municipal	
Isabelle LABRUE, conseillère municipale	
Magali REIMHERR, conseillère municipale	
René DUPUY, conseiller municipal	
Bernard DELPRAT, conseiller municipal	
Elisabeth BOCQUET, conseillère municipale	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Gérard SAINTAGNE, conseiller municipal	